



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
11 novembre 2022
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 9 de l'ordre du jour

Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris

Organe subsidiaire de mise en œuvre Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 8 de l'ordre du jour

Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris

Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont souligné que le bilan mondial jouait un rôle important dans la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris.
2. Le SBSTA et le SBI se sont dits reconnaissants aux cofacilitateurs du dialogue technique d'avoir organisé la deuxième réunion de ce dialogue, et ont remercié les facilitateurs, les rapporteurs, les experts présents, les Parties et les entités non parties de leur contribution et de leur participation à cette réunion du dialogue.
3. Le SBSTA et le SBI ont remercié les cofacilitateurs du dialogue technique pour les efforts déployés afin d'établir le rapport de synthèse de la première réunion du dialogue technique¹, d'organiser les consultations informelles menées sur ce rapport le 6 octobre 2022 et de rédiger la note d'information pour la deuxième réunion du dialogue technique² tenue le 18 octobre 2022.
4. Le SBSTA et le SBI ont prié les cofacilitateurs du dialogue technique de tenir compte des observations formulées par les Parties à la deuxième réunion, ainsi que par leur groupe de contact mixte, au moment d'élaborer le rapport de synthèse sur la deuxième réunion et de préparer la troisième réunion, afin que le dialogue soit inclusif, équilibré, exhaustif, ciblé, dirigé par les Parties et favorable à une large participation des Parties et des entités non parties.
5. Le SBSTA et le SBI ont également prié les cofacilitateurs du dialogue technique d'établir le rapport de synthèse de la deuxième réunion bien avant la troisième réunion, et de continuer à s'entretenir avec les Parties, les cofacilitateurs étant également encouragés à s'entretenir avec les entités non parties, après la publication de leur rapport de synthèse.
6. Le SBSTA et le SBI ont relancé l'appel à contributions mentionné au paragraphe 19 de la décision 19/CMA.1 et encouragé les Parties et les entités non parties à soumettre des contributions pour examen à la troisième réunion du dialogue technique.

¹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/615116>.

² Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/616525>.



7. Le SBSTA et le SBI ont reconnu la nécessité de préparer l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial d'une manière qui soit conforme aux paragraphes 3 à 6 de la décision 19/CMA.1.

8. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties à soumettre, d'ici au 15 février 2023, leurs points de vue sur l'approche à adopter pour l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial.

9. Le SBSTA et le SBI ont demandé à leurs présidents, avec l'appui du secrétariat, d'organiser :

a) Une consultation intersessions, sous une forme hybride, sur les préparatifs de l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial en avril 2023, en tenant compte des communications mentionnées au paragraphe 8 ci-dessus ;

b) Un atelier intersessions en présentiel visant à élaborer des éléments pour l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial en octobre 2023, afin d'éclairer les travaux du groupe de contact mixte.

10. Le SBSTA et le SBI ont invité le comité de haut niveau visé au paragraphe 33 de la décision 19/CMA.1 à faire le point, au cours de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires (juin 2023), sur l'état d'avancement de la planification de leurs manifestations de haut niveau.

11. Le SBSTA et le SBI ont encouragé à nouveau³ les Parties et les entités non parties à organiser des manifestations à l'appui du bilan mondial aux niveaux local, national, régional et international, selon qu'il conviendrait.

12. Le SBSTA et le SBI ont encouragé les Parties à verser des contributions volontaires pour que les activités prévues dans les présentes conclusions soient exécutées en temps voulu dans le cadre du premier bilan mondial.

³ FCCC/SBSTA/2022/6, par. 53 ; FCCC/SBI/2022/10, par. 44.